

PREGNY-CHAMBESY
mot. 33 / 1972

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Terminé

POST TELEGRAS LIV

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur la commune de Pregny-Chambésy

du 10 septembre 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la demande de la commune de Pregny-Chambésy du
28 juin 1971;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du
9 août 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

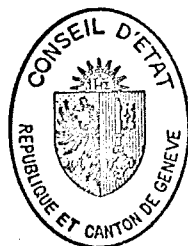
Chemin des Hauts-Cornillons au chemin privé desservant un
groupe de villas et partant du chemin des Cornillons.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le
1er octobre 1971.

* * *

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Travaux | 7 ex. |
| Intérieur | 1 ex. |
| Sautier | |
| (presse) | 2 ex. |
| Archives | 2 ex. |



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Halland